



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1896

Edition PDF du 17 janvier 2011

Les articles mis en ligne depuis DP 1895 du 10 janvier 2011

Dans ce numéro

La monnaie de notre pièce (André Gavillet)

Ce n'est pas le marché mais la politique du Conseil fédéral qui détermine le cours du franc suisse

Trop grandes pour faire faillite et assez puissantes pour empêcher une régulation publique efficace (Jean-Daniel Delley)

Décevant projet de révision de la loi sur les banques

Tout savoir sur le théâtre en terres neuchâteloises (Invité: Pierre Jeanneret)

Un ouvrage collectif publié aux éditions Attinger

L'UDC est passée maître dans le piratage des mots (Jean-Daniel Delley)

Neutralité et candidature au Conseil de sécurité de l'ONU

La monnaie de notre pièce

André Gavillet • 16 janvier 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16410>

Ce n'est pas le marché mais la politique du Conseil fédéral qui détermine le cours du franc suisse

Le franc suisse est trop cher pour qui l'achète en euros. L'industrie d'exportation, le tourisme se disent pénalisés par un surcoût. Mais le phénomène semble hors de portée d'une intervention volontaire et efficace. La Banque nationale (BNS), qui s'y est risquée, a essuyé des pertes lourdes de 25 milliards.

En revanche, de tous nos secteurs économiques, les banques ne sont pas gênées par la hausse du franc. Au contraire. Les placements en francs sont, et traditionnellement ont été, une occasion de plus-value, qui compense le faible rendement des titres suisses.

Pas connu du fisc de son pays

Or, l'image de la Suisse-refuge, du franc forteresse a été ébranlée par les offensives américaines et européennes contre le secret bancaire. D'où les efforts de la place financière pour mettre «*hors de portée*» les capitaux gérés par les banques suisses. La dernière proposition en date étant le projet Rubik. C'est une variante plus poussée (moins passoire) de l'impôt anticipé. D'une part, les capitaux

déjà déposés, mais non déclarés, seraient, à des conditions financières négociables, amnistiés; d'autre part, les intérêts des capitaux de nouvel apport seraient soumis à un prélèvement à la source tel que le contribuable n'aurait en gain aucun avantage à les faire gérer en Suisse, si ce n'est la garantie de l'anonymat.

L'Allemagne et la Grande-Bretagne se seraient déclarées ouvertes à une négociation-exploration sur ce modèle. Aucune réaction n'a été enregistrée en Suisse, malgré l'anormalité de la procédure. Patrick Odier, président de l'Association suisse des banquiers (ASB), illustre certes de son portrait photographique la communication du projet Rubik, mais où a-t-on pu lire que le Conseil fédéral avait approuvé un tel mandat de négociation? A supposer que ce choix ait été fait, quelle indignité de considérer comme un enjeu national la préservation de l'anonymat d'un contribuable étranger! S'il ne lèse pas matériellement son pays, pourquoi, pour quelle précaution veut-il demeurer inconnu?

Devises

Secret bancaire et valeur du franc sont évidemment deux problèmes différents. L'un relève du droit international et national,

l'autre de problèmes conjoncturels. A juste titre les économistes nous rappellent les vicissitudes du franc. Dans les années 70, par exemple, après le coup de frein brutal de la BNS, les cantons suisses empruntaient à des taux qu'on qualifierait aujourd'hui de portugais.

Mais, en réalité, le franc forteresse et le franc devise forte sont liés par la même conception orgueilleuse de notre rôle comme puissance financière, ou du moins comme gérant d'une part de la fortune mondiale. Or, ce statut est de fait en révision. La BNS n'a pas les moyens d'influencer durablement le marché des changes. Elle ne peut agir que par petites touches. Les grandes banques se découvrent faillibles, comme l'UBS l'a démontré spectaculairement.

Nous avons à nous repositionner sur des objectifs plus modestes, jouant nos bonnes cartes à la loyale. Imaginons (on peut rêver...) que le Conseil fédéral annonce une plus grande ouverture du secret bancaire: le cours de la monnaie baisserait plus vite que sous l'effet d'une injection de francs suisses par la BNS.

Le franc forteresse des banques suisses a un prix que paie l'ensemble de l'économie du pays.

Trop grandes pour faire faillite et assez puissantes pour empêcher une régulation publique efficace

Jean-Daniel Delley • 15 janvier 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16403>

Décevant projet de révision de la loi sur les banques

La veille de Noël, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur la révision de la loi sur les banques ⁵. Les mesures proposées ne suffisent pas à écarter les dangers que font courir à l'économie suisse les géants helvétiques de la finance.

La faillite de Lehman Brothers, à l'automne 2008, a très rapidement conduit à la paralysie du trafic des paiements, chaque banque craignant l'insolvabilité de ses consœurs. Pour éviter le scénario de 1929, Etats et banques centrales ont injecté des montants colossaux dans le circuit économique et sont venus en aide aux banques considérés comme importantes pour l'économie.

En Suisse, la fierté d'abriter le siège de champions de la finance internationale – UBS et Credit Suisse – a laissé place à la crainte de voir les deux banques entraîner l'économie dans l'abîme. Dire de ces deux banques qu'elles sont trop grandes pour faire faillite, c'est admettre qu'elles constituent un risque systémique pour le pays. Malgré la crise, leurs bilans cumulés représentent encore cinq fois le produit intérieur brut, alors qu'aux Etats-Unis la somme des bilans de tous les établissements

bancaires équivaut au PIB.

La Suisse, comme les autres pays concernés, a admis la nécessité de mieux cadrer les activités financières: «*A l'avenir il ne doit plus avoir de banques si grandes que l'Etat ne puisse les laisser tomber*», affirme le Conseil fédéral en préambule à la procédure de consultation. Pourtant les moyens de contrôle préconisés ne paraissent pas à la hauteur des ambitions proclamées, tant est grand le souci de préserver la liberté économique.

Dans son projet, le gouvernement a repris l'essentiel des propositions de la commission d'experts instituée en octobre 2009. Une commission composée pour moitié des représentants des quatre entreprises directement visées (Credit Suisse, UBS, Zurich Financial Services et Swiss Re) et d'Economiesuisse (DP 1845 ⁶). Faut-il s'étonner que manquent à l'inventaire une limitation de la dimension des banques, aussi bien en termes de part de marché que de bilan; un système de démantèlement des grands établissements en cas de crise grave, de manière à sauver les fonctions indispensables à l'économie nationale; une restriction au négoce pour compte propre; une interdiction des instruments financiers

obscur et dangereux et des limites strictes à l'endettement?

On rétorquera que les banques suisses se verront imposer un niveau de fonds propres presque deux fois supérieur à ce que prévoient les directives de la Banque des règlements internationaux (Bâle III). Certes, mais l'exigence de fonds propres est rapportée aux actifs à risque, et non au bilan. Et qui détermine les actifs risqués? La banque elle-même! On comprend que le rapport final ait été adopté à l'unanimité des membres de la commission. On comprend aussi que Patrick Odier, le président de l'Association suisse des banquiers, appuie sans réserve ce projet.

Et, pour couronner cette entreprise d'endormissement des esprits, Economiesuisse ⁷, lors de sa récente conférence de presse annuelle, a insisté sur la communauté d'intérêt de la place financière et de l'industrie helvétique. Nicolas Hayek a dû se retourner dans sa tombe!

Si le pays doit pouvoir compter sur un système bancaire efficace, il ne peut que pâtir d'un duopole dominant le marché intérieur et jouant sans prudence dans la cour internationale des grands. Et prêt à se réfugier sous le parapluie protecteur de l'Etat à la moindre alerte sérieuse.

Tout savoir sur le théâtre en terres neuchâteloises

Invité: Pierre Jeanneret • 12 janvier 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16393>

Un ouvrage collectif publié aux éditions Attinger

C'est un beau et gros livre⁸ relié, de surcroît richement illustré, que l'Institut neuchâtelois – dont la vocation est «*de maintenir, de développer et d'illustrer le patrimoine culturel et scientifique du Pays de Neuchâtel*» – vient de consacrer au théâtre dans ce canton. Il convient d'abord de rendre hommage à la ténacité des auteur-e-s de cet imposant ouvrage collectif. «*La vie théâtrale est un domaine où l'éphémère et la spontanéité règnent en maîtres*», peut-on lire dans l'*Introduction*. La recherche et la collation des sources, écrites et orales, ont donc requis un important travail.

Si l'accent a été mis sur la pratique théâtrale récente – de la Seconde Guerre mondiale au début du XXI^e siècle – la première partie de l'ouvrage propose un survol de l'Ancien Régime et de la période républicaine. Elle montre combien la Réforme et la condamnation de tout théâtre profane par Guillaume Farel et Jean Calvin furent peu propices au développement d'un art dramatique. La seconde moitié du XVIII^e siècle (sous le régime prussien), avec l'éclosion de l'esprit des Lumières, vit cependant un bel essor du théâtre, un théâtre lié à la société aristocratique du Bas. L'opposition et la concurrence entre le Bas et le Haut, lui industriel et industrieux, apparaissent, on s'en doute,

comme l'un des *leitmotive* du livre. Les effets de la sensibilité calviniste, avec ses tabous, vont s'exercer plus longtemps encore dans les Montagnes où, en 1775, des pères de famille craignent que la présence d'une troupe ne plonge la jeunesse «*dans la dissipation, la distraction, la corruption, la dissolution et le libertinage*»! Quant au théâtre de la République, après 1848, il demeurera longtemps soumis à l'ordre bourgeois et à la morale calviniste. Dans l'entre-deux-guerres, les tournées Hébert et Karsenty apportent un peu d'air parisien, mais en même temps rendent plus difficile (comme à Lausanne sous le régime théâtral de Jacques Béranger) l'émergence d'un art dramatique local ou régional. L'auteur du bon chapitre synthétique *Un siècle de théâtre au temps de la République (1848-1948)* fait aussi une place aux *Festspiele* patriotiques (comme *Les enfants de la libre Helvétie* en 1915), aux théâtrales des sociétés d'étudiants et du Cercle Ouvrier. C'est d'ailleurs la troupe du Théâtre ouvrier qui, en 1930, interprète les scènes de fiction contenues dans un film de propagande syndicale, coopérative et socialiste, *La vie d'un ouvrier dans les Montagnes neuchâteloises*, que de nombreux lecteurs de DP ont sans doute eu l'occasion de voir.

Comme le dit bien la présidente de la Fédération suisse des théâtres d'amateurs, «*Nous ne sommes pas des gens importants, mais ce que nous faisons l'est*». Suit un véritable catalogue des –

vingt-cinq! – théâtres d'amateurs en pays neuchâtelois, dans les Montagnes, dans les Vallons et sur le Littoral. Le projecteur se focalise sur deux troupes. D'abord les Tréteaux d'Arlequin (1941-1985), nés de l'enthousiasme initial d'un couple chaud-fonnier, Edmée et Jacques Cornu, par ailleurs de généreux mécènes très discrets sur leur engagement financier. La troupe tiendra notamment la gageure de jouer *Oh les beaux jours* de Samuel Beckett. C'est aussi un couple – Max et Denise Kubler – qui est à l'origine d'une autre troupe, Scaramouche (1949-1999). On retrouve en effet à l'origine de plusieurs expériences scéniques la présence d'une personne ou d'un couple passionné de théâtre. Scaramouche a joué dans plusieurs répertoires: la *commedia dell'arte*, comme son nom le suggère, mais aussi le théâtre allemand, irlandais et américain, élisabéthain, le drame surréaliste, le vaudeville, le boulevard...

Sans avoir jamais obtenu au sein de l'école le statut qu'y ont acquis les arts visuels et la musique, le théâtre est, en terres neuchâteloises, bien inscrit dans l'espace scolaire, comme le montre la troisième partie de l'opus. Et cela particulièrement au Gymnase de La Chaux-de-Fonds (aujourd'hui Lycée Blaise Cendrars), réputé pour son ouverture d'esprit. Cette pratique scénique a été touchée par le vent de Mai 68 et sa condamnation d'un théâtre «*élitaire*» et «*bourgeois*».

D'où l'émergence d'un nouveau concept. Remplaçant la mise en scène d'un spectacle hors école, porté par les meilleurs acteurs parmi les élèves, le concept de l'atelier s'est imposé, qui a pour but de favoriser une ouverture au théâtre. La présence du théâtre à l'école est indissociable de l'existence du Théâtre Populaire Romand (TPR).

Mais avant que celui-ci soit abordé, un chapitre consacré à un pionnier montre que le TPR a eu un prédécesseur. Le parcours de Jean Kiehl (1902-1968) et de sa Compagnie de la Saint-Grégoire illustre en effet le passage du théâtre amateur à une professionnalisation de la pratique théâtrale. Fort de ses convictions religieuses (et assez conservatrices sur le plan dramaturgique), Kiehl a voulu créer un théâtre chrétien ayant une large audience populaire. Notons en passant sa participation au spectacle *Nicolas de Fluë*, créé par Denis de Rougemont et Arthur Honegger pour l'Exposition nationale de 1939. Il faut par ailleurs mettre en valeur ses collaborations avec les compositeurs suisses les plus en vue: Honegger déjà cité, Heinrich Sutermeister ou Bernard Reichel. On relèvera enfin que Charles Joris, le créateur du TPR, a participé à plusieurs expériences théâtrales sous la conduite de Kiehl. Voilà pour les – discutables et discutées – filiations.

L'un des chapitres les plus attendus de l'ouvrage était donc bien sûr celui consacré au TPR, dont la renommée a largement dépassé les frontières neuchâteloises. L'auteur a eu soin d'en dégager les prémisses

socio-culturelles. La création du TPR en 1961 s'inscrit en effet dans le mouvement de décentralisation et surtout de démocratisation des arts initié après la Seconde Guerre mondiale. Plus directe, l'influence du Théâtre National Populaire (TNP) de Jean Vilar. Dès son origine, le projet du TPR est donc autant idéologique qu'artistique, dans une perspective brechtienne : *«Toute œuvre théâtrale est le fruit du mariage entre des artistes et la société qu'ils expriment. Le théâtre est le moyen le plus simple d'expliquer l'homme et de le divertir.»* (Gino Zampieri, directeur artistique de 2001 à 2008). L'accent, pourtant nullement exclusif, que met le TPR sur la critique sociale, telle qu'exercée notamment par des auteurs suisses (*Les murs de la ville* de Bernard Liègme, *Le procès de la truie* d'Henri Debluë), lui vaudra l'hostilité et des représailles financières souvent mesquines, de la part de la droite neuchâteloise dite «libérale». Il a cependant trouvé des défenseurs hors des cercles de la gauche, comme le conseiller d'Etat Thierry Béguin ou le vice-chancelier de la Confédération François Couchepin, qui ne craint pas d'affirmer lors d'une inauguration: *«Les artistes doivent participer à l'éducation des citoyens en développant leur sens critique. C'est salutaire, même s'ils ne fabriquaient que des contestataires.»* Ce chapitre évoque bien aussi la vocation scolaire du TPR, l'accent qu'il met sur la formation continue de l'acteur, ainsi que sa pratique itinérante à travers les cantons de Neuchâtel et Berne, et au-delà.

D'autres parties encore de ce gros volume de quelque 450 pages sont consacrées à l'ABC (*«Amateur Bühne La Chaux-de-Fonds»*), au Centre culturel neuchâtelois, aux Mascarons à Môtiers, à La Tarentule à Saint-Aubin. Comme c'est aussi l'usage chez les Vaudois des Trois P'tits Tours à Morges, les acteurs amateurs y passent par des ateliers de formation avant de jouer dans un spectacle. Au-delà des techniques d'appropriation du métier d'acteur, la politique est rarement absente du livre, notamment lorsque des subventions sont en jeu! On relèvera par exemple les très mauvaises relations que la troupe de La Tarentule, perçue comme «hippie» et se complaisant parfois dans cette image, a longtemps entretenues avec les autorités de La Béroche. Mais aussi ses liens, intercantonaux, avec le Théâtre des Jeunes d'Orbe attaché au nom de Sam Leresche récemment disparu.

La partie consacrée au théâtre professionnel indépendant et à ses nombreuses troupes, qui constitue une sorte de vaste catalogue, intéressera sans doute plutôt les spécialistes. Les auteurs s'y penchent sur les espaces, l'histoire (souvent brève), les conditions matérielles et les pratiques théâtrales de ces scènes qui ont chacune leur spécificité. Ainsi, par exemple, les Batteurs de Pavés de La Chaux-de-Fonds ont-ils une prédilection pour les grands classiques revisités, la Compagnie Aloïs Troll de Neuchâtel défend-elle l'idée d'un théâtre populaire musical, etc.

La fin de l'ouvrage est réservée aux lieux de théâtre, aux salles, à

leur naissance, à leurs transformations. C'est d'abord le Casino-Théâtre de La Chaux-de-Fonds, dont les rénovateurs ont eu soin de conserver l'intérieur «à l'italienne», et qui a adopté le nom de L'heure bleue. A Neuchâtel, l'érection d'un véritable théâtre, à travers divers projets avortés, a pris un caractère de «*serpent de mer*» pendant un siècle, jusqu'à ce que naisse enfin le Théâtre régional du Passage, en l'an 2000.

Si le livre suit avec empathie les multiples aventures théâtrales en pays neuchâtelois, il ne cèle ni les «inquiétudes légitimes d'une

profession «*ontologiquement inquiète*», ni «*son égoïsme, son narcissisme, sa myopie*», comme l'exprimait le critique Bernard Dort.

Sans doute cette véritable encyclopédie présente-t-elle quelques redites. C'est le lot de nombreux ouvrages collectifs. Sans doute manque-t-elle parfois aussi un peu de cohérence interne: ainsi l'*Introduction* assure-t-elle qu'on n'y parlera ni de théâtre musical ni d'opéra... lesquels apparaissent cependant à plusieurs reprises au fil des pages, et l'on ne s'en plaindra pas. Mais ce sont là péchés

véniels. Globalement, l'ouvrage offre une vision sinon exhaustive, du moins très complète du théâtre dans le Pays de Neuchâtel. Pour une part, il saura intéresser le vaste public romand des amateurs d'art dramatique, pour l'autre il constituera un instrument de travail et servira de référence aux acteurs et aux décideurs culturels.

*En scène! La vie théâtrale en Pays neuchâtelois*⁸, Cahiers de l'Institut neuchâtelois, nouvelle série – Annuaire suisse du théâtre – 71/2010, Hauterive, éd. Attinger, 2010, 459 p., ill.

L'UDC est passée maître dans le piratage des mots

Jean-Daniel Delley • 17 janvier 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16418>

Neutralité et candidature au Conseil de sécurité de l'ONU

Le Conseil fédéral a décidé² de poser la candidature de la Suisse pour un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette décision a aussitôt suscité l'ire³ de l'UDC, qui y voit là une grave violation de notre statut de neutralité, puisque le Conseil de sécurité prend parti. Que voilà une conception étrange de la neutralité – motus et bouche cousue -, taillée sur mesure pour répondre au syndrome isolationniste des conservateurs nationalistes.

Lors de son adhésion à l'ONU, la Suisse a réaffirmé son statut de neutralité et obtenu de décider elle-même de mettre ou non à disposition de l'organisation des moyens et des troupes pour des opérations humanitaires ou

militaires. Dans le cadre d'un mandat de l'ONU, notre pays peut participer à une opération de maintien de la paix, comme actuellement au Kosovo, sans déroger à sa neutralité. Par contre, comme la loi militaire le prescrit, il s'interdit de collaborer à une intervention onusienne visant à imposer la paix. Rien donc ne s'oppose à ce que la Suisse obtienne un siège au Conseil de sécurité.

L'indignation de l'UDC se nourrit d'une vision de la Suisse et du monde résolument ancrée dans le passé. Originellement, le droit de la neutralité exige d'un Etat qui s'y soumet qu'il ne participe pas à une guerre entre belligérants étatiques et qu'il respecte une égalité de traitement de ces derniers. La neutralité ne constitue pas un but en soi; elle n'est qu'un moyen

pour assurer l'indépendance du pays. Son contenu ne peut donc qu'évoluer au gré de la situation internationale et de nos intérêts. Dans les siècles passés, la neutralité a permis de sauvegarder la cohésion d'un pays multiculturel au sein d'une Europe d'Etats-nations. Aujourd'hui, les fortes relations d'interdépendance entre les Etats imposent une politique de coopération, indispensable pour assurer la sécurité d'un petit pays. C'est ce que l'UDC se refuse à admettre en prétendant qu'une armée forte et un splendide isolement à l'intérieur de nos frontières suffisent à la tâche. La neutralité devient alors le paravent idéologique qui justifie le chambre à part helvétique.

L'UDC est coutumière de ce piratage des mots qu'elle distend – comme la neutralité – ou

rétrécit en fonction de ses objectifs politiques. Ainsi elle a réduit la démocratie à l'exercice discrétionnaire de la volonté populaire, sans égard aux principes généraux du droit et aux libertés fondamentales (DP 1894⁴). Ainsi elle se réfère inlassablement à une interprétation tronquée du gouvernement de concordance, qu'engendrerait une simple règle de trois. Ainsi elle propage une conception irréaliste de la souveraineté, faisant accroître que la Suisse peut se tirer d'affaire toute seule et ignorer les contraintes d'un monde interdépendant. D'où son aversion pour les organisations internationales, l'Union

européenne et tous les traités qui nous imposent des obligations. Cette conception de la souveraineté est bien sûr archaïque; elle ignore le fait que la plupart des problèmes auxquels les Etats font face aujourd'hui, économiques comme environnementaux, ne peuvent être affrontés que collectivement. La souveraineté ne consiste pas à manifester sa superbe en faisant cavalier seul, mais à se départir librement des compétences qu'on ne peut plus exercer en solitaire.

En piratant des concepts clés tels que la neutralité, la démocratie, la concordance, la souveraineté, l'UDC tout à la fois s'appuie sur la

nostalgie d'un passé révolu et construit une mythologie qui occulte le réel. Elle actionne le ressort d'un conservatisme qui isole le pays. Alors qu'elle prétend à elle seule sauver la Suisse, elle contribue à sa paralysie et, à terme, à son insignifiance. Paradoxal comportement d'un parti qui a choisi comme slogan la qualité suisse et qui ne cesse de dénigrer les qualités qui ont permis et permettent à la Suisse d'exister: respect des minorités, recherche du compromis – garant de la préservation des subtils équilibres indispensables à la survie du pays -, ouverture au monde notamment.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1896#>
2. <http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=37154>
3. http://www.udc.ch/g3.cms/s_page/81190/s_name/newsschlagzeile1/newsContractor_id/0/newsID/2357/newsContractor_year/2011
4. <http://www.domainepublic.ch/articles/16278>
5. <http://www.efd.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00571/02254/index.html>
6. <http://www.domainepublic.ch/articles/10229>
7. <http://www.economiesuisse.ch/web/fr/actualites/webnews/Pages/Conference-annuelle-2011.aspx>
8. <http://www.editions-attinger.ch/detail.php?ouvrage=1194>